

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 15 mai 2024 à 20h30,

Le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation :

Présents : 7/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. LOUCHE Robin, Mme CREPEL Christine, M. FABRE Benoit

Absents : 8/14 : M. CROUZET André, Mme REUTER Dominique, Mme STEEMERS Pascale, Mme GAFFET Muriel, M. FAYAD Ghassan, M. SENOT Laurent

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme COLLOMB Valérie a été nommée secrétaire

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHE 2024-03
Système de chauffage mairie
Aides et subventions**

Vu l'analyse d'opportunité faite par la CCI rendue en janvier 2024,
Vu l'établissement du projet technique pour une chaufferie biomasse pour le bâtiment de la mairie,
Vu le plan de financement projeté relatif à l'optimisation du chauffage de la mairie,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'accepter le projet de changement de chauffage de la mairie
- Accepte le tableau de financement tel que

DEPENSES	RECETTES	NATURE
26 800€HT		Chauffage biomasse
	4 835€	Région : DTEE
	12 584€	Etat : ADEME
	9 381€	Fonds propres
26 800€HT	26 800€HT	TOTAUX

- Autorise Monsieur le Maire à demander les aides et subventions aux partenaires
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, Louis DONNET